



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 06/09/2023

Reçu en préfecture le 06/09/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230829-D2023_75_SI-AR

DECISION 2023-75

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2225SSCA notifié le 5 juillet 2022, concernant la conception d'une scénographie complète pour la Maison de la Nature à la Réserve Naturelle Nationale à Hettange-Grande, passé avec la société ATELIER AILE² à 67000 STRASBOURG et conclu pour un montant de 33 800,00 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 de régularisation présenté par la société ATELIER AILE², actant la prolongation de la durée du marché,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 1 de régularisation actant la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 mars 2024 est accepté à la date du 29 août 2023.

Le montant du marché initial reste inchangé.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 29 août 2023

Le Président
Michel PAQUET

Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 12.5 SEP. 2024